

Economie circulaire : 1 an après la loi Anti-Gaspillage, Enedis est au rendez-vous

Levier de performance environnementale, économique et sociétale, l'économie circulaire s'installe chez Enedis sous de multiples formes. En 2020, la démarche de réemploi a évité 235 tonnes de déchets. Une autre manière pour l'entreprise d'accompagner la transition écologique des territoires en évitant des émissions de CO₂, en permettant le réemploi de matériels et en agissant concrètement pour plus de solidarité entre les acteurs.

235 tonnes de ressources économisées

Le 10 février 2020, la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, était promulguée par le Président de la République.

Grâce aux différentes instances d'économie circulaire mises en place au sein de l'entreprise depuis plusieurs années, Enedis répond aux enjeux soulignés dans cette loi et a déjà permis **d'éviter, en 2020, 235 tonnes de déchets**. Plus de 900 mobiliers de bureau divers (tables, lampes, chaises, ...), et près de 450 vêtements et casques ont été donnés à des associations locales ou nationales, à des services publics ou à des collectivités pour être réutilisés.

Une plateforme pour favoriser le réemploi

Une plateforme interne, baptisée *Réemploi*, a également été lancée pour faciliter les opérations de don et de recherche de biens matériels au sein d'Enedis afin de rendre la pratique du réemploi la plus accessible possible et qu'elle devienne un réflexe au quotidien. Cette démarche qui facilite le réemploi de matériel, permet d'éviter des achats et accélère la dynamique d'économie circulaire dans l'entreprise. La plateforme *Réemploi* développée par la start-up MyTroc, agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), bénéficie d'une ergonomie éco-conçue et compatible avec la vision d'une activité numérique responsable. La plateforme *Réemploi* était jusqu'alors en expérimentation et sera déployée à l'échelle de l'entreprise et auprès de ses 38 000 salariés courant février 2021.

Le recyclage, second levier de valorisation

Lorsque le réemploi n'est pas possible, Enedis favorise les filières du recyclage. Par exemple, depuis janvier 2020, **100% des poteaux en béton sont recyclés** : le béton sert pour le remblai routier et les ferrailles sont réutilisées par les filières de la construction.

Chez Enedis, chaque année, plus de 13 000 casques sont utilisés sur les chantiers pour garantir la sécurité des salariés lors de leurs interventions sur le réseau public de distribution électrique. Depuis 2019, Enedis mène une expérimentation de **recyclage de ces casques** avec une start-up du secteur protégé, Casquethic, qui démantèle les casques et en recycle chaque partie après des opérations de tri et de broyage. Une démarche qu'Enedis entend généraliser en 2021.

De plus, des expérimentations sont actuellement en cours pour développer **une filière locale du recyclage des vêtements de travail** en fin de vie. Début 2020, Enedis a par exemple mis en place un marché cadre pour gérer les vêtements professionnels en fin de vie et en faire des isolants acoustiques, mais aussi et surtout pour « up-cycler » ces vêtements de travail pour en faire des housses de tablettes, d'ordinateurs ou encore des trousseaux à outils à destination des salariés. Cette réutilisation des matériaux permet de satisfaire les besoins d'équipement des salariés dans une boucle vertueuse d'économie circulaire.

Dans le cadre du déploiement des 35 millions de compteurs communicants Linky, Enedis et ses partenaires auront eu à traiter 52 000 tonnes de matériel (anciens compteurs et emballages des nouveaux). L'enjeu environnemental étant très fort, l'entreprise s'est fixée un objectif de valorisation élevé : **75% de ces déchets doivent être valorisés**.

En tant qu'entreprise de service public, Enedis met au cœur de ses démarches l'inclusion et la solidarité. Ainsi, 70% des entreprises mobilisées pour le recyclage des compteurs sont issues du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA).

Ce document est certifié.
Pour en vérifier
l'authenticité,
rendez-vous sur
<https://services.keex.me/verify/>



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

